

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE DES AUTO-ECOLES

Police N GFA0001425

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Siège social : 8 – 10, rue d'Astorg – 75008 Paris – Bureaux : 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre.
Société anonyme au capital de 20 millions d'euros. RCS Paris B 380 810 283.

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Atteste que :

SAS ECOLE DE CONDUITE ELUSATE MARION VETTOR
ZI DU LAURON -

-

32800 EAUZE

Représenté par : Madame LAFFARGUE Marion

Numéro SIREN : 848319158

Numéro d'agrément préfectoral E1903200010 délivré le 26/03/2019.

Bénéficie d'une caution d'un montant de 19635,00 € dans le cadre de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label Qualité des formations au sein des écoles de conduite. La garantie financière est étendue à tous les contrats de formations à la conduite et à la sécurité routière à l'exclusion de celles préparant aux catégories C1, C1E,C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L-6332-1 du Code du Travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L-6333-1 du Code du Travail, l'Etat, les Régions, Pôle Emploi et l'association mentionnée à l'article L-5214-1 du Code du Travail.

Cette garantie financière prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation visés ci-dessus en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Elle couvre 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé par l'école de conduite au titre des formations préparatoires au permis de conduire

Ce remboursement est effectué directement par le Garant au titulaire du contrat de formation.

Numéro de caution	GFA0001425
Date de prise d'effet de la caution :	01/01/2020
Période de garantie :	Du 01/01/2020 au 31/12/2020

La garantie est reconduite annuellement par tacite reconduction sauf résiliation notifiée par l'une des parties conformément aux conditions générales.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée en vertu du pouvoir de souscription accordé par **GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION** - 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre.

Toute adjonction autre que la signature et le cachet du représentant de la Compagnie est nulle et non avenue.

Strasbourg, le mardi 7 janvier 2020.



APRIL entreprise | Est
200, Avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
☎ 03.88.65.86.40 Fax 03.88.39.62.45
N° ORIAS : 07 027 676
N° SIRET : 648 501 864 00041

Pour l'assureur par délégation.